

CONSEIL MUNICIPAL DE PREVESSIN-MOËNS

Procès-verbal

Séance du 24 février 2026

Mme la Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Mme Aurélie GODARD CHARILLON.

1. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Commission urbanisme des 12/01/2026 et 02/02/2026

JC. CHARLIER indique lors de la commission du 12 janvier, 7 permis ont été vus qui ont tous reçus un avis favorable et 19 déclarations préalables de travaux dont 3 ont été refusées et 1 donne lieu à une demande de pièces complémentaires. La présentation du changement de zonage pour accueillir un maraîcher à Vésegnin a été faite. Pour le 2 février, 3 PC favorables, 14 déclarations préalables de travaux dont 2 ont été refusées.

- Commission Vie associative du 02/02/2026

V. GOUTEUX indique que la synthèse des associations sportives présentes sur la commune a été faite. Elles sont une quarantaine qui regroupent 5 750 licenciés dont 1 320 habitants de Prévessin-Moëns. Chaque association a été examinée par la commission avec les éléments qui permettront de déterminer les subventions.

- Commission Finances du 03/02/2026

M. COIN indique que les points vus lors de cette commission sont ceux présentés au conseil ce soir.

oooooooooooooooooooo

Présents : A. GODARD CHARILLON – M. COIN – JC. CHARLIER – B. CHAUVET – L. AMSELLEM – V. GOUTEUX (Adjoint) – M. IOGNA-PRAT – P. DURAND – E. BARTHES – P. CAZUC – L. GORDON – E. DE MALEZIEUX – P. ALLAIN – AS. OURY – M. MOIOLA (*à partir du point n° 7 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026*) – H. JAHAN – E. BUTTON – MC. BARTHALAY – A. SOHE

Absents : A. ETCHEBERRY – S. RALL – E. IMOBERSTEG – B. GUERQUIN – P. COGNET – JL. PICARD – M. MOIOLA (*Avant le point n° 7 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026*) – A. BARONNIER – D. FLOCH – M. CERAMI – M. PINHEIRO REAL PROENÇA

Pouvoirs : A. ETCHEBERRY (procuration à A. GODARD CHARILLON) – S. RALL (procuration à B. CHAUVET) – E. IMOBERSTEG (procuration à M. COIN) – A. BARONNIER (procuration à JC. CHARLIER) – D. FLOCH (procuration à MC. BARTHALAY) – M. PINHEIRO REAL PROENÇA (procuration à E. BUTTON)

Le quorum est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé : Patrick CAZUC

oooooooooooooooooooo

4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2025

Mme la Maire rappelle que chacun a pu prendre connaissance du projet de procès-verbal, qui a été transmis avec la note de synthèse.

Le procès-verbal du 26 décembre 2025 est adopté à l'unanimité en tenant compte des demandes de rectifications faites par l'opposition.

oooooooooooooooooooo

5. FINANCES : VOTE DES TAUX 2026

M. COIN précise que comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de maintenir les taux communaux appliqués en 2025 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.21 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.42 %.

Et pour information majoration de 40% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les bases seront revalorisées de 0.8% par l'Etat mais l'état de notification n'a à ce jour pas encore été reçu de la part de la DGFIP.

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de M. COIN entendu, à l'unanimité,

- **DECIDE de maintenir les taux communaux appliqués en 2025 soit :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 %.**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.21 %.**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.42 %.**

oooooooooooooooooooo

6. FINANCES : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

M. COIN rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du CGCT, une reprise anticipée des résultats peut intervenir avant le vote du compte administratif, entre la date limite de mandatement, soit le 31/01 et la date limite de vote du budget primitif, soit le 15/04.

Il convient pour cela de produire :

- Une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- Une balance et un tableau des résultats d'exécution du budget visés par le comptable,
- L'état des restes à réaliser au 31/12/N.

Une régularisation de la différence avec les résultats définitifs doit être faite dans la plus proche délibération budgétaire suivant le vote du CA et au plus tard le 31/12/N+1.

Au vu des résultats ci-dessous, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes
<u>Section de Fonctionnement</u>	Exercice 2025	16 080 144.59	18 446 854.31	2 366 709.72
	Résultat antérieur reporté			+ 6 620 649.37
	Résultat de clôture			8 987 359.09
<u>Section d'Investissement</u>	Exercice 2025	6 793 697.26	10 089 271.12	3 295 573.86
	Résultat antérieur reporté			- 1 139 750.31
	Résultat de clôture			2 155 823.55
	Reste à réaliser	961 932.10	505 649.90	- 456 282.20
	Excédent de financement			1 699 541.35
<u>Reprise anticipée</u>	Affectation à l'investissement (compte 1068)			7 000 000.00
	Report en fonctionnement			1 987 359.09

E. BUTTON rappelle que lors du vote du budget 2025, celui-ci présentait un suréquilibre en fonctionnement. Or pour 2026, il est proposé d'affecter 7 millions de l'excédent de fonctionnement 2025 sur l'investissement 2026 alors que cette somme n'est pas affectée à des investissements en 2026 puisqu'il présente un suréquilibre en investissement. Elle demande pourquoi ce choix a été fait d'affecter en investissement si les crédits ne sont pas utilisés dans le budget.

M. COIN répond que des investissements conséquents vont arriver sur les prochaines années, ce choix est donc fait n'ayant pas de besoin en fonctionnement.

Mme la Maire rajoute que cela est fait par anticipation pour financer notamment les travaux de l'école des Grands Chênes.

E. BUTTON demande où ce suréquilibre va se retrouver sur le CFU 2026.

Il lui est répondu que cet excédent restera en investissement.

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de M. COIN entendu, à la majorité, par 5 voix contre (E. BUTTON – D. FLOCH – MC. BARTHALAY – M. PINHEIRO REAL PROENÇA – A. SOHE) et 19 voix pour,

- DECIDE :

- *de reprendre par anticipation les résultats de fonctionnement et d'investissement 2025,*
- *l'affectation des 8 987 359.09 € comme suit :*
 - *report en fonctionnement (R002) pour 1 987 359.09 €,*
 - *affectation en réserve d'investissement (R1068) pour 7 000 000.00 €.*

□□□□□□□□□□□□□□□□

7. FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026

Arrivée de M. MOIOLA

M. COIN indique que les éléments ont été discutés en commission Finances le 03/02/2026 et qu'ils sont dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire.

Le budget est élaboré selon la norme comptable M57 et en tenant compte de la reprise anticipée des résultats votée précédemment. Ce projet de budget présente un suréquilibre en section d'investissement. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une bonne qualité de services, avec la volonté de contenir la dette en évitant le plus possible le recours à de nouveaux emprunts et de mobiliser toutes les subventions possibles.

M. COIN présente et commente les différents documents.

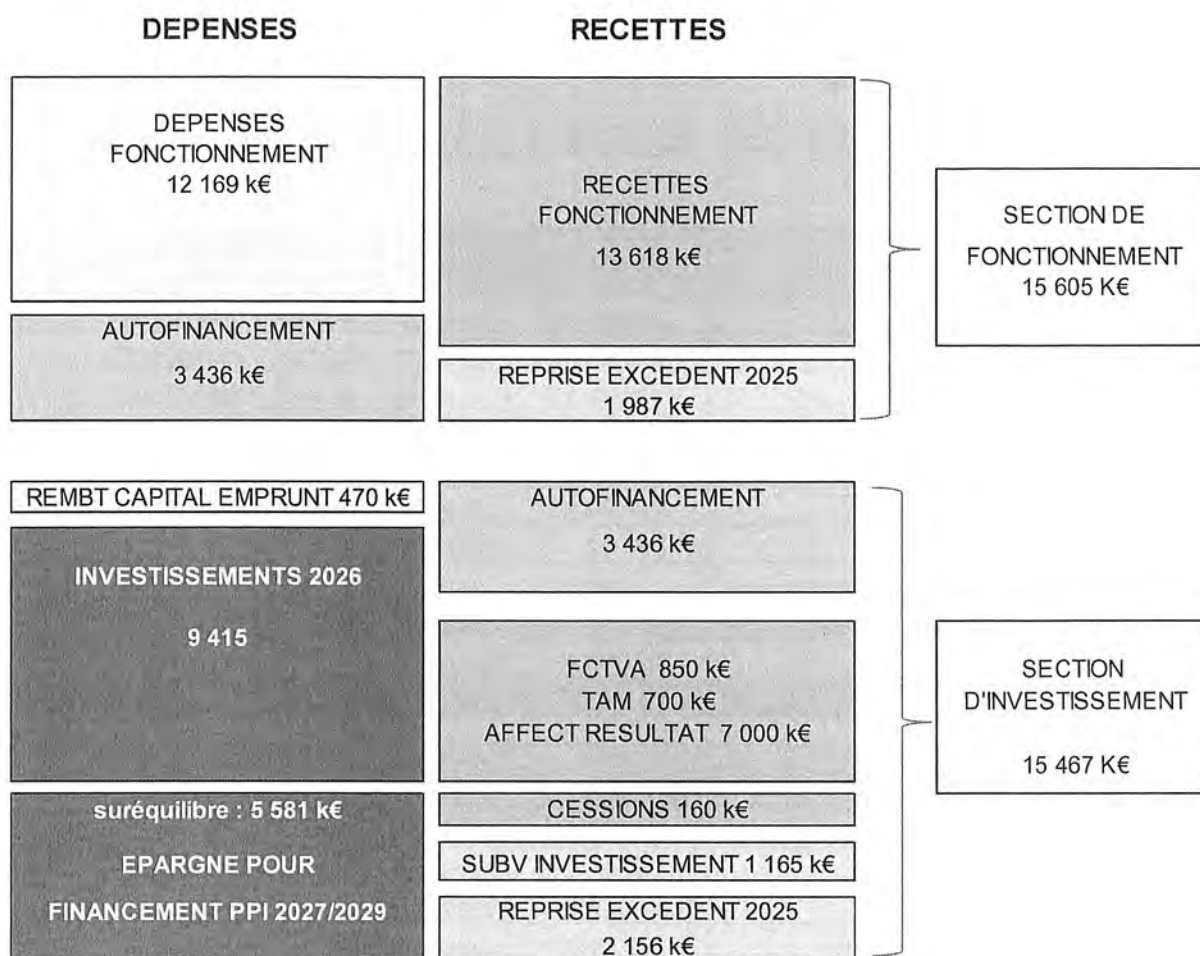
Pour la section de fonctionnement :

Budget Primitif 2026

Section de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	CA prévis 2025	% réa	Proposition BP 2026	Evol BP
70	Produit de gestion courante	757 200,00	673 224,32	88,91%	716 700,00	-5,35%
73	Impôts et taxes	604 300,00	604 286,00	100,00%	604 300,00	0,00%
731	Fiscalité locale	8 574 000,00	8 411 107,60	98,10%	7 028 500,00	-18,03%
74	Dotations & subventions	4 578 379,00	4 657 866,77	101,74%	4 751 216,00	3,78%
75	Autres produits de gestion courantes	434 000,00	468 399,87	107,93%	441 000,00	1,61%
013	atténuation de charges	64 769,00	124 807,12	192,70%	74 700,00	15,33%
77	produits exceptionnels		3 506 088,63			
042	Opérations d'ordre entre section (amort subv)	1 100,00	1 074,00	97,64%	1 100,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		15 013 748,00	18 446 854,31	122,87%	13 617 516,00	-9,30%
002	Excédent antérieur reporté	6 620 649,37	6 620 649,37		1 987 359,09	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 634 397,37	25 067 503,68		15 604 875,09	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	CA prévis 2025	% réa	Proposition BP 2026	Evol BP
011	Charges à caractère général	4 349 652,00	4 200 648,09	96,57%	4 537 246,00	4,31%
012	Charges de personnel	4 982 980,00	4 825 820,50	96,85%	5 330 180,00	6,97%
014	Atténuation de produits	2 050 000,00	2 032 340,45	99,14%	1 102 400,00	-46,22%
65	Autres charges de gestion courante	998 120,00	838 465,28	84,00%	1 054 050,00	5,60%
66	Charges financières	170 000,00	155 874,38	91,69%	140 000,00	-17,65%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	540,00	27,00%	2 000,00	0,00%
68	Dotations aux amortissement et provision	3 000,00	0,00	0,00%	3 000,00	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 555 752,00	12 053 688,70	96,00%	12 168 876,00	-3,08%
023	Virement section d'investissement	1 635 708,61			2 835 999,09	
042	Opérations d'ordre entre section	530 000,00	4 026 455,89	759,71%	600 000,00	13,21%
TOTAL DES DEPENSES		14 721 460,61	16 080 144,59		15 604 875,09	



Budget Primitif 2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT		RAR	BP 2026	TOTAL BP 2026
13	Subventions d'investissement	505 649,90	659 634,00	1 165 283,90
024	Cession		160 000,00	160 000,00
10	Dotations et fonds propres		8 550 000,00	8 550 000,00
	10222 FCTVA		850 000,00	850 000,00
	10226 Taxe d'Aménagement		700 000,00	700 000,00
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		7 000 000,00	7 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 835 999,09	2 835 999,09
040	Opérations d'ordre entre sections		600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		505 649,90	13 005 633,09	13 511 282,99
R001	Excédent n-1		2 155 823,55	2 155 823,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		505 649,90	15 161 456,64	15 667 106,54

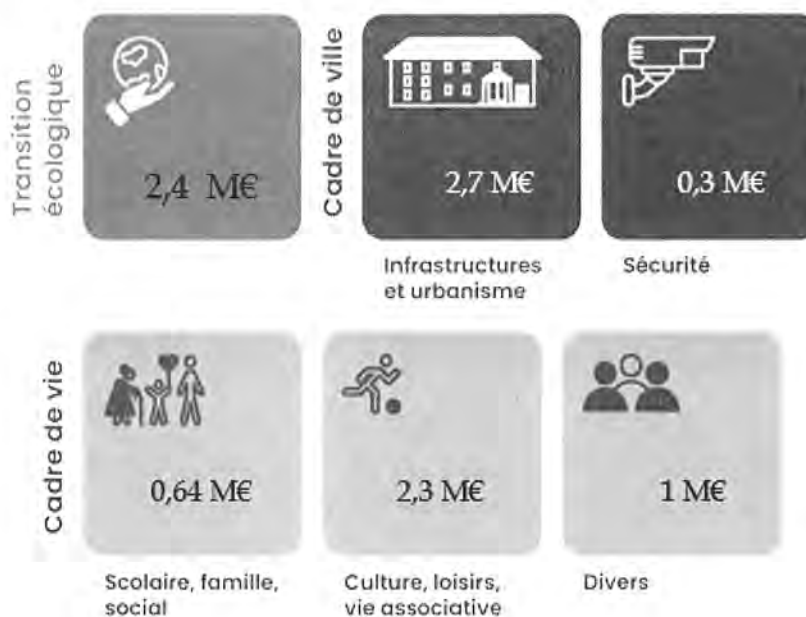
Budget Primitif 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR	BP 2026	TOTAL BP 2026
16	Remboursement d'emprunts		470 000,00	470 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		1 100,00	1 100,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles		5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	43 088,86	640 000,00	683 088,86
DETAIL	Dépenses d'équipement votées par opération	918 843,24	7 808 431,84	8 727 275,08
	BATIMENT	207 645,87	4 832 000,00	5 039 645,87
	320 Réhabilitation des batiments communaux	144 427,24	300 000,00	444 427,24
	456 Rehabilitation de l'Eglise Saint Jean Baptiste de Moens	0,00	1 690 000,00	1 690 000,00
	468 Réaménagement, rénovation énergétique et création d'un pôle social	7 583,51	0,00	7 583,51
	469 Aggrandissement Club House Tennis	0,00	550 000,00	550 000,00
	480 Optimisation énergétique des batiments communaux	0,00	200 000,00	200 000,00
	495 Changement menuiseries	47 955,12	482 000,00	529 955,12
	483 Rénovation ecole Grands Chênes	7 680,00	160 000,00	167 680,00
	486 Rénovation gymnase Saint Simon	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	441 Rénovation logement CTM	0,00	250 000,00	250 000,00
	488 Travaux décret BACS	0,00	200 000,00	200 000,00
	TERRAIN	91 040,17	174 205,78	265 245,95
	404 Aménagement parc du chateau	1 640,17	20 000,00	21 640,17
	412 Aire de jeux divers	46 094,34	50 000,00	96 094,34
	464 Skate parc et Aire de jeux Vésegnin	11 189,46	4 205,78	15 395,24
	471 Programme plantation arbres	32 116,20	80 000,00	112 116,20
	484 Etude nouveau cimetiere	0,00	20 000,00	20 000,00
	VOIRIE	368 875,09	2 122 226,06	2 491 101,15
	325 Voirie diverse	683,84	200 000,00	200 683,84
	424 Enfouissement PAV	0,00	25 000,00	25 000,00
	434 Aménagement voirie et parking secteur halles	1 793,80	0,00	1 793,80
	444 cœur de village - phase 2	0,00	690 000,00	690 000,00
	447 Piste cyclable Fouilloux	21 692,64	6 620,86	28 313,50
	448 Piste cyclable Villard Tacon	10 950,00	60 000,00	70 950,00
	450 Voirie Bellevue	29 244,38	140 000,00	169 244,38
	461 Route des Alpes	86 647,34	1 528,96	88 176,30
	472 Voie verte Aglands / CERN	212 173,68	9 076,24	221 249,92
	455 Voirie chemin de la Garenne	3 170,61	0,00	3 170,61
	474 Chemin des Crêts	2 518,80	0,00	2 518,80
	492 Impasse du Mandement	0,00	120 000,00	120 000,00
	493 Chemin de la Fontaine	0,00	300 000,00	300 000,00
	494 Parking Chapelle et chemin Boverie	0,00	250 000,00	250 000,00
	497 Elargissement route du Maroc		320 000,00	320 000,00
	RESEAUX et DIVERS	251 282,11	680 000,00	931 282,11
	282 Extension et renforcement réseaux électriques	18 970,00	0,00	18 970,00
	284 Modernisation éclairage public	160 917,27	225 000,00	385 917,27
	410 Réhabilitation réseaux divers	25 289,88	200 000,00	225 289,88
	476 Bornes électriques	1 591,20	0,00	1 591,20
	478 Abris Vélos	0,00	5 000,00	5 000,00
	329 Vidéo protection	11 040,00	250 000,00	261 040,00
	500 Travaux budget participatif	33 473,76	0,00	33 473,76
TOTAL DES DEPENSES		961 932,10	9 124 531,84	10 086 463,94
D001	Déficit n-1			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		961 932,10	9 124 531,84	10 086 463,94

N°	Opération	Objet	Montant AP	CP 2021 à 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2021-01	447	Piste cyclable Fouilloux	1 475 911,98	1 433 897,31	13 701,17	28 313,50		
2021-02	448	Piste cyclable Villard Tacon	786 385,89	13 725,89	1 710,00	70 950,00	700 000,00	
2021-03	464	Skate parc et aire de jeux Vésegnin	997 501,60	960 797,14	21 309,22	15 395,24		
2021-04	450	Voirie route Bellevue	827 683,99	22 174,08	636 265,53	169 244,38		
2022-01	456	Réhabilitation Eglise de Moens	3 264 662,40	555 184,94	69 477,46	1 690 000,00	950 000,00	
2022-02	444	Cœur de village phase 2	3 512 797,74	145 280,71	62 517,03	690 000,00	1 292 000,00	1 323 000,00
2022-03	461	Aménagement route des Alpes	1 382 350,76	832 350,76	461 823,70	88 176,30		
2023-04	469	Agrandissement club house tennis	557 230,00		7 230,00	550 000,00		
2023-05	472	Voie verte Aglands CERN	1 617 296,06	137 296,06	1 258 750,08	221 249,92		
2024-01	480	Optimisation énergétique des Batiments	201 099,09		1 099,09	200 000,00		
2024-02	486	Rénovation gymnase St Simon	1 347 878,74		47 878,74	1 000 000,00	300 000,00	
2025-01	487	Réhabilitation SPGL	5 086 145,20		6 145,20	0,00	80 000,00	5 000 000,00
2025-02	488	Travaux décret BACS	200 000,00		0,00	200 000,00		
2025-03	492	Impasse du Mandement	120 000,00		0,00	120 000,00		
2025-04	493	Route de la Fontaine	300 000,00		0,00	300 000,00		
2025-05	494	Réhabilitation Ch Boverie et parking Chapelle	250 000,00		0,00	250 000,00		

E. BUTTON demande des précisions sur le programme rénovation énergétique des bâtiments. La prévision est de 202 000 € alors qu'en 2025 la prévision était de 1 150 000 €. Pour le décret BACS 200 000 € en 2026 contre 720 000 € en 2025. Pourquoi de telles différences. Mme la Maire explique qu'une répartition du budget de rénovation énergétique a été faite sur les opérations réellement effectuées comme la rénovation du Gymnase Saint Simon. E. BUTTON regrette que ces informations ne soient pas expliquées automatiquement. Mme la Maire répond que cela pourrait être abordé lors des commissions thématiques.

Répartition par thématique



E. BUTTON regrette que cette répartition ne soit faite qu'au niveau du budget primitif et pas au moment du CFU qui ferait ressortir les montants réels.

Mme la Maire n'y voit pas d'inconvénients. Cela pourra être mis en place par la nouvelle équipe. Elle rappelle aussi que les actions en faveur de la transition écologique ne sont pas seulement des dépenses d'investissement mais aussi par exemple le recours à de l'alimentation bio dans les cantines scolaires ou le travail fait pour réduire le gaspillage alimentaire.

FONGIBILITE DES CREDITS

M. COIN rappelle que la nomenclature M57 instaure la fongibilité des crédits en donnant la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (avec un maximum réglementaire de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, les taux pouvant être différents selon les sections). Les décisions afférentes feront l'objet d'une transmission au contrôle de légalité et d'une information lors du conseil municipal le plus proche.

Il propose que le conseil municipal autorise ces virements dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de M. COIN entendu, à la majorité, par 5 voix contre (E. BUTTON – D. FLOCH – MC. BARTHALAY – M. PINHEIRO REAL PROENÇA – A. SOHE) et 20 voix pour,

- *APPROUVE le budget primitif 2026,*
- *AUTORISE Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,*
- *APPROUVE la mise à jour les AP/CP existantes, telles que précisées ci-dessus.*

M. COIN termine en indiquant que le budget est un travail de 6 mois qui ne pourrait être fait sans le concours des agents communaux. Il en profite pour remercier aussi le personnel du service ressources humaines qui effectuent aussi un travail très conséquent.

Mme la Maire remercie M. COIN pour son engagement et son travail.

Des remerciements sont aussi faits pour le Directeur Général des Services.

oooooooooooooooooooo

8. ADHESION ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES

L. ANSELLEM expose que l'Association des Ludothèques Françaises a pour mission de fédérer, représenter et accompagner les ludothèques sur tout le territoire.

L'adhésion de la Commune à cette association permettra entre autres à la bibliothèque de bénéficier de WIKILUDO, un réservoir de notices de jeux et jouets et ainsi gagner du temps lors du catalogage des jeux, un fond en plein essor à la bibliothèque de Prévessin-Moëns.

La cotisation annuelle représente un montant de 50€ / an, pour l'année 2026.

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de L. ANSELLEM entendu, à l'unanimité,

- *APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'Association des Ludothèques Françaises*

- *AUTORISE Mme la Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.*

□□□□□□□□□□□□□□□□

9. BIBLIOTHEQUE - CREATION ESPACE PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

L. ANSELLEM poursuit avec une demande de subvention pour le création d'un espace petite enfance. Dans une démarche d'amélioration de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents/ accompagnants, la bibliothèque va leur consacrer un nouvel espace en acquérant du mobilier adapté et en installant plus de places assises.

Cet investissement vise à :

- Valoriser les moments de lecture partagée parent-enfant,
- Offrir un espace de détente et de découverte sensorielle,
- Pouvoir proposer des animations pour la petite enfance au sein de cet espace,
- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge,
- Fidéliser le jeune public dès le plus jeune âge.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Recettes	Libellé	Montant HT	Taux
Département	Soutien au développement des services en bibliothèque	1 167 €	40 %
Fonds propres	Commune de Préveessin-Moëns	1 750 €	60 %
TOTAL HT		2 917 €	100 %
TOTAL TTC		3 500 €	

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de L. AMSELLEM entendu, à l'unanimité,

- *ADOpte le plan de financement au titre de la création d'un espace petite enfance,*
- *AUTORISE Mme la Maire ou l'Adjoint délégué aux finances à solliciter les partenaires financeurs mentionnés, ainsi que tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la Commune dans ce projet,*
- *S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,*
- *AUTORISE Mme la Maire ou l'Adjoint délégué aux finances à signer tout document relatif à cette demande.*

□□□□□□□□□□□□□□□□

10. VENTE PARKING – 460 ROUTE DU NANT – DOCTEUR ROY

JC. CHARLIER indique que ce dossier revient à l'ordre du jour car les acquéreurs ont changé.

Par délibération n° 06-02/2025 du 18 février 2025, la Commune de Préveessin-Moëns a approuvé et autorisé la vente d'une parcelle à usage de parking, située 460 route du Nant, Parc des Anneaux de Magny, d'une superficie d'environ 825 m² cadastrée n° AL171 au profit des Docteurs ROY, DUCHATEAU et IMBERT ou toute autre société à laquelle les parties se seraient substituées, pour un montant de 160 000 €.

Par acte notarié du 6 mars 2025, une promesse de vente a été signée entre la Commune et ces trois cocontractants.

Suite au désistement du Dr IMBERT, la résiliation de cette promesse de vente a été signée et par délibération n° 03-12/2025 du 16 décembre 2025, la Commune de Prévessin-Moëns a approuvé et autorisé la vente d'une parcelle à usage de parking, située 460 route du Nant, Parc des Anneaux de Magny, d'une superficie d'environ 825 m² cadastrée n° AL171 au profit des Docteurs ROY et DUCHATEAU ou toute autre société à laquelle les parties se seraient substituées, pour un montant de 160 000 €.

Il est aujourd'hui proposé de retirer cette dernière délibération et d'autoriser cette vente au profit du Docteur ROY dans les mêmes conditions.

E. BUTTON demande pourquoi le docteur DUCHATEAU n'est plus prévu à la vente. Elle regrette que le projet proposé initialement avec 3 médecins soit maintenant réduit à un seul médecin.

Il lui est répondu qu'il s'agit ici seulement de la vente d'un terrain à un acquéreur. La certitude est qu'il s'agit d'un projet de santé mais le nombre de professionnels qui y exercera n'est pas du ressort du conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de JC. CHARLIER entendu, à la majorité, par 4 abstentions (E. BUTTON – D. FLOCH – M. PINHEIRO REAL PROENÇA – A. SOHE) et 21 voix pour,

- *RETIRE la délibération n° 03-12/2025 du 16 décembre 2025,*
- *APPROUVE la vente par la Commune d'une parcelle à usage de parking, située 460 Route du Nant, Parc des Anneaux de Magny d'une superficie d'environ 825 m² cadastrée n° AL171 au profit du Docteur ROY ou toute autre société à laquelle les parties se seraient substituées ;*
- *FIXE le prix de vente à 160 000 € ;*
- *DIT que cette vente d'un terrain initialement aménagé en parking étant considérée comme une vente d'un bâti de plus de 5 ans, est exonérée de TVA et que la Commune n'opte pas pour l'application d'une TVA ;*
- *AUTORISE le Maire ou son 1^{ER} Adjoint à signer l'avant contrat, l'acte de vente ou tout autre acte nécessaire à la vente de ce bien.*

oooooooooooooooooooo

11. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. COIN rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour les postes permanents, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel selon les catégories et grades définis pour chacun des postes dans les conditions prévues par délibération n° 11-07/2020 du 10/07/2020.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois permanents comme suit :

- à compter du 01/05/2026 :
 - **Création** d'un poste à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs (**Agent administratif polyvalent d'accueil**) afin de permettre un tuilage avec l'agent titulaire dont le départ interviendra l'été prochain et dont le poste sera supprimé après son départ.
- à compter du 01/06/2026 :
 - **Transformation** d'un poste à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et le grade de rédacteur (**Chargé du suivi des dossiers d'urbanisme et du foncier**) en un poste à temps complet ouvert sur les grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} et 1^{ère} classe et de rédacteur (**Responsable du service urbanisme et du secrétariat administratif du pôle Services au territoire et cadre de vie**).

Après débat, le conseil municipal, l'exposé de M. COIN entendu, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications à intervenir au tableau des emplois dans les conditions ci-dessus précisées.

oooooooooooooooooooo

12. MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Mme la Maire explique qu'aujourd'hui il est demandé aux collectivités territoriales qui sont responsables de 70 % des investissements publics de fournir un effort majeur qui n'est pas proportionnel à celui de l'Etat. Un effet ciseau s'accroît du fait des transferts de compétences de la part de l'Etat sans transfert des financements suffisants. Il y a donc une succession de décisions gouvernementales que le projet de budget 2026 ne dément pas qui permet de dire qu'il est important de se mobiliser, de poser des jalons et des marqueurs pour les collectivités territoriales qui sont les garants de la cohésion sociale aujourd'hui. Il est important de rappeler aussi que l'AMF est politiquement très équilibré, le président actuel est LR alors que le 1^{er} vice-président est socialiste. Le message passé par l'AMF depuis de nombreuses années est toujours le même.

La Commune de Préveissin-Moëns partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La Commune de Préveissin-Moëns s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la Commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- Le **pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le **pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole**. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

Après débat, le conseil municipal, l'exposé Mme la Maire entendu, à l'unanimité,

- **APPROUVE la motion exposée ci-dessus.**

oooooooooooooooooooo

13. RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES PAR DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Concessions :

Décision du	NOM - PRÉNOM CONCESSIONNAIRE	TYPE CONCESSION	N° EMPLACEMENT
06/01/2026		Colombarium 2	9
19/01/2026		Terrain	191
19/01/2026		Cavurne	19

Décisions :

- Décision n° 01-2026/DG du 05/02/2026 pour la location du studio meublé au 320 chemin du Terraillet.

Contrats :

- Contrat avec l'UGAP pour le renouvellement des licences Adobe pour un montant HT de 7 080,19 € HT,
- Contrat avec MPC – Jérôme ANDRE pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un accord-cadre pour les vérifications réglementaires des équipements et installations des bâtiments communaux pour un montant HT de 5 100,00 € HT, en co-traitance avec PREMIUM CONSEIL pour un montant de 3 400,00 € HT
- Contrat avec SOCOTEC CONSTRUCTION pour la mission CSPA pour les travaux d'extension du club house des tennis pour un montant HT de 4 880,00 € HT,
- Contrat avec BONNET Estelle pour les prestations de conseils conjugaux et familiaux 2026 à la Maison des Familles pour un montant HT de 4 465,00 € HT,
- Contrat avec AMBITION IT pour le renouvellement des licences antisipam Vadesecure pour un montant HT de 6 756,40 € HT,
- Contrat avec GONTARD FORAZ pour le remplacement de projecteurs au gymnase Saint Simon pour un montant HT de 6 851,88 € HT,
- Contrat avec KENTEC pour la prestation (scène, son, lumières et régie technique) lors des vœux du maire pour un montant HT de 7 293,36 € HT,
- Contrat avec GONTARD FORAZ pour une installation provisoire d'aérotherme électrique au Gymnase Saint Simon pour un montant HT de 11 734,44 € HT,

□□□□□□□□□□□□□□□□

14. EVENEMENTS A VENIR

- 1^{er} mars : car pour l'Art – Musée des Confluences
 - Poursuite programme PILE au collège (11/03 ; 29/04)
 - Dimanche 26 avril : Vide-greniers au gymnase Saint Simon
 - Dimanche 26 avril : Car pour l'Art : Théâtre : Mme BUTTERFLY
- Bibliothèque
- Appel à œuvres - Printemps des Poètes 2026 - Liberté
 - Prix des lecteurs, le prix littéraire des tout-petits Aindinois
 - Entre Lignes : Lignes de crêtes, le prix littéraire du Pays de Gex

□□□□□□□□□□□□□□□□

Mme la Maire lève la séance en remerciant tous les conseillers municipaux pour leur participation au cours de ce mandat.

La séance est levée à 20h15.

La Maire,
Aurélie GODARD CHARILLON



Le Secrétaire,
Patrick CAZUC

